



ÉTRANGER

Mai 2016

Le Sgen-CFDT revendique



etranger.sgen-cfdt.org

REFUS DE DÉTACHEMENT, UNE SITUATION ALARMANTE !

Les refus de détachement pour enseigner à l'étranger se multiplient, principalement dans le premier degré.

Le Sgen-CFDT est conscient des problèmes d'effectifs en France, difficultés qui ont pour origine la politique de suppression massive de postes menée avant 2012.

Mais, en prenant une décision aussi abrupte et tardive, les académies et les départements ont-ils conscience :

- ❖ qu'ils mettent les personnels dans l'obligation d'organiser en très peu de temps un retour dans une région où ils n'ont parfois plus aucune attaché ;
- ❖ qu'ils contraignent les familles à une séparation de plusieurs milliers de kilomètres ;
- ❖ qu'ils leur imposent, pour le voyage et le déménagement, de lourdes dépenses imprévues, sans aucune aide financière en contrepartie ;
- ❖ qu'ils ne leur permettent pas de participer au mouvement interacadémique ou interdépartemental ;
- ❖ qu'ils placent les établissements du réseau en grande difficulté pour recruter de nouveaux personnels titulaires ;
- ❖ qu'en contribuant à laisser des postes de résidents vacants, ils risquent d'en causer la disparition.

Les lycées français de l'étranger scolarisent 340 000 élèves dont 130 000 Français, ils ont besoin d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale détachés !

Le Sgen-CFDT demande :

- ❖ qu'il soit tenu compte du Centre des intérêts matériels et moraux dans la décision d'accorder ou non un détachement, et notamment pour les ex-recrutés locaux lauréats de concours ;
- ❖ que les situations familiales soient prises en compte ;
- ❖ que les risques de refus de détachement ou de renouvellement soient connus en début d'année civile ;
- ❖ que la gestion des détachements soit l'objet d'une réelle concertation entre le MEN, l'AEFE et le MAEDI afin d'en maîtriser les conséquences pour les personnels.